



RAPPORT DU JURY

2
0
2
3

Examen Professionnel
D'Assistant Territorial socio-éducatif
de classe exceptionnelle

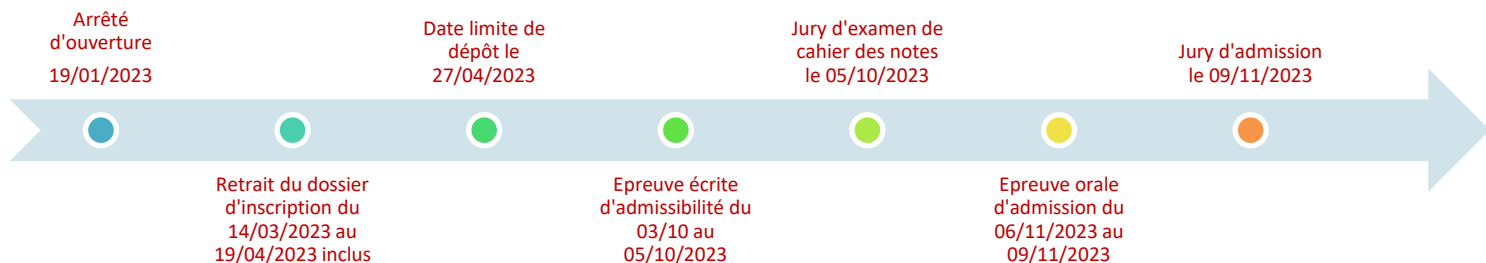


SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL.....	2
1.1.	Calendrier.....	2
1.2.	Composition du jury.....	2
2.	PROFIL DES CANDIDATS.....	3
2.1.	Répartition Géographique	3
2.2.	Répartition Femmes/Hommes	3
2.3.	Répartition par tranche d'âge.....	3
2.4.	Préparation des candidats	4
3.	EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE	4
3.1.	Nature de l'épreuve écrite d'admissibilité	4
3.2.	Principaux chiffres de l'épreuve écrite	4
3.3.	Résultats de l'épreuve écrite	4
4.	EPREUVE ORALE D'ADMISSION	5
4.1.	Nature de l'épreuve orale d'admission	5
4.2.	Principaux chiffres de l'épreuve orale	5
4.3.	Résultats de l'épreuve orale	5
5.	OBSERVATIONS DU JURY	6

1. PRESENTATION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

1.1. Calendrier



Le Centre de Gestion de la Marne a été désigné organisateur de cet examen professionnel pour l'Interrégion Est.

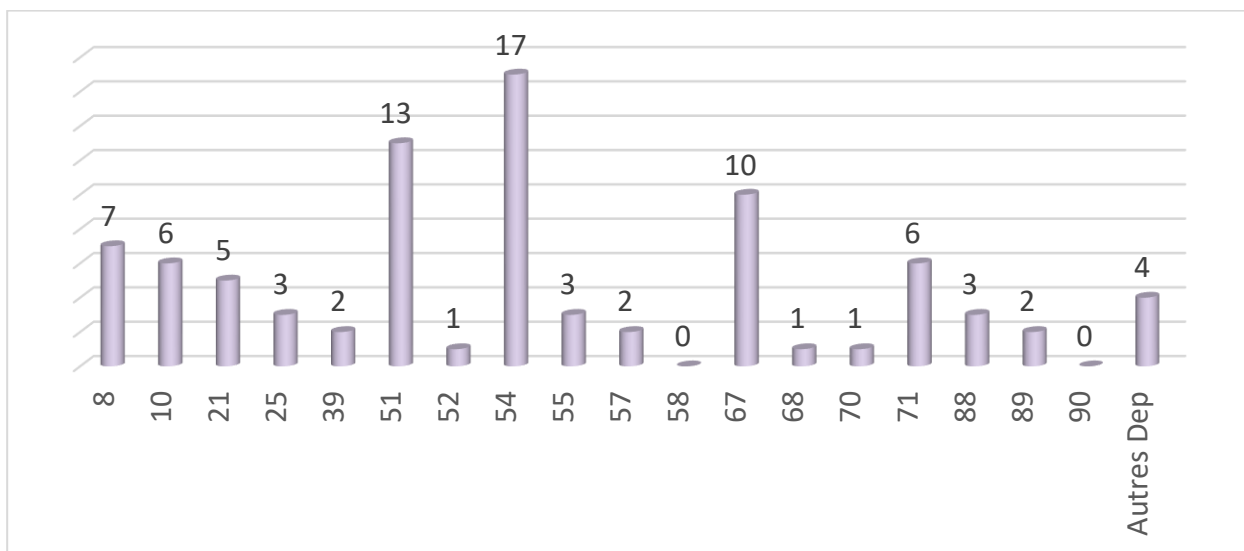
1.2. Composition du jury

Elus locaux		Fonctionnaires Territoriaux		Personnalités Qualifiées	
Mme Françoise DROUIN	Mr Christian BARTHEN	Mme Muriel CLARENNE	Mme Céline BOURGEOIS VAN EROM	Mr Jean-Yves STEPHAN	Mr Aurélien LAVIGNE
<i>Adjointe au Maire de Saint Germain la Ville (51), Retraitée de la FPT au grade d'Attachée territoriale Principale, Présidente du Jury.</i>	<i>Adjoint au Maire de Lixing les Saint Avold (57), Retraité de la FPT au grade d'Attaché territorial Principal.</i>	<i>Attachée Principale, Directrice Générale des Services à la Mairie de Taissy (51), Représentante de la CAP A du Centre de Gestion de la Marne.</i>	<i>Conseiller Supérieur socio-éducatif, Responsable de la Circonscription de la Solidarité Départementale de Witry-lès-Reims (51).</i>	<i>Directeur Territorial, Directeur des Ressources Humaines au Conseil Départemental de la Marne (51), Représentant du CNFPT (51).</i>	<i>Directeur du Service d'Action Educative en Milieu Ouvert, du Service d'Investigation Educative, du Service d'Accompagnement au Placement Familial et du service de Réparation Pénale, auprès d'une association Loi 1901 (54).</i>

2. PROFIL DES CANDIDATS

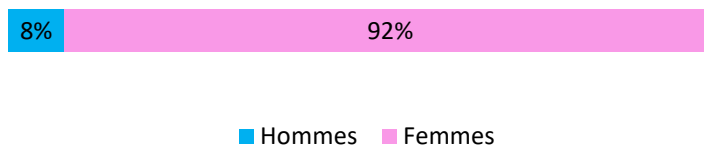
2.1. Répartition Géographique

Répartition des départements de l'inter-région Est.

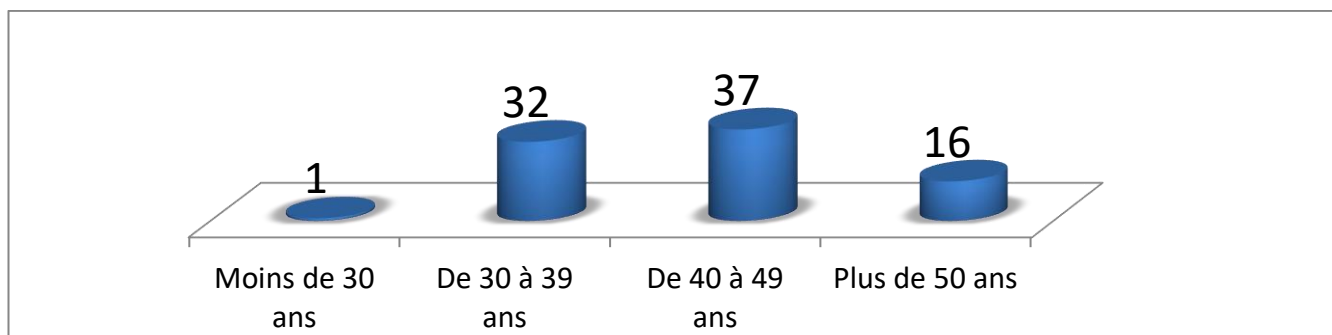


4 sont issus de départements extérieurs à l'inter-région sur 86 candidats inscrits.

2.2. Répartition Femmes/Hommes



2.3. Répartition par tranche d'âge



2.4. Préparation des candidats

Préparation personnelle

- 35 candidats

CNFPT

- 36 candidats

Non renseigné ou autre

- 15 candidats

3. EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

3.1. Nature de l'épreuve écrite d'admissibilité

Au titre de l'admissibilité, un examen du dossier de chaque candidat. Cet examen doit permettre d'apprécier le parcours professionnel du candidat et son aptitude à accéder au grade d'assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle (coefficient 1).

3.2. Principaux chiffres de l'épreuve écrite

L'épreuve écrite s'est déroulée au Centre de Gestion de la Marne du 3 au 5 octobre 2023. 84 dossiers ont été étudiés par 2 groupes de correcteurs (2 candidats ont annulé leur participation à l'épreuve).

3.3. Résultats de l'épreuve écrite

Le seuil d'admissibilité a été fixé par le jury à 10 sur 20

Note la plus basse	Note la plus élevée	Notes < 5	Nombre d'admissibles
0	16,00	3	36

4. EPREUVE ORALE D'ADMISSION

4.1. Nature de l'épreuve orale d'admission

Au titre de l'admission, un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat, son expérience professionnelle ainsi que son aptitude à exercer les missions et les responsabilités dévolues aux assistants socio-éducatifs de classe exceptionnelle.

Cet entretien commence par un exposé du candidat de dix minutes au plus qui doit permettre au jury d'apprécier les acquis de l'expérience professionnelle du candidat. Il se poursuit par un échange avec le jury de vingt-cinq minutes au moins qui doit permettre à ce dernier d'apprécier :

- son expertise technique dans sa spécialité ;
- sa motivation et ses aptitudes pour la conception et la mise en œuvre de politiques sociales, de dispositifs d'accueil, d'intervention et d'actions de partenariat ou, le cas échéant, la direction d'établissements d'accueil et d'hébergement de personnes âgées, d'un service ou la coordination d'équipes ;
- sa connaissance des collectivités territoriales, de leurs établissements et de leur action en matière sociale, médico-sociale et socio-éducative.

Durée de l'entretien : trente-cinq minutes dont dix minutes au plus d'exposé et vingt-cinq minutes au moins d'échange (coefficient 2).

4.2. Principaux chiffres de l'épreuve orale

L'épreuve orale s'est déroulée au Centre de Gestion de la Marne du 06 novembre au 09 novembre 2023.

	Nombre de candidats
Nombre de candidats admissibles	36
Nombre de présents à l'épreuve orale	33
Absentéisme en %	8 %

4.3. Résultats de l'épreuve orale

Le seuil d'admission a été fixé par le jury à 10,80 sur 20

Note la plus basse	Note la plus élevée	Notes < 5	Nombre d'admis
6,16	16,16	0	19

5. OBSERVATIONS DU JURY

Les examinateurs ont formulé les observations suivantes :

Concernant l'épreuve écrite d'admissibilité : les candidats ne maîtrisent pas les attendus de l'épreuve.

Concernant l'épreuve orale d'admission : globalement, les présentations ont été bien préparées. Les candidats ont de bonnes connaissances de leur environnement de travail. Toutefois, il ressort encore une méconnaissance générale de l'environnement territorial qui nécessiterait de s'ouvrir davantage sur le monde extérieur en dehors de leur domaine compétence et de se renseigner sur l'actualité.

La Présidente du jury

Madame Françoise DROUIN

Adjointe au Maire de Saint Germain la Ville (51)

